



Direction des affaires culturelles et du patrimoine
Bibliothèque municipale

APPEL À CANDIDATURES
« Plumes d'Armire » 2eme édition
16 et 17 OCTOBRE 2026



1. Contexte

La Commune de Rémire-Montjoly organise la deuxième édition de la rencontre littéraire «Plumes d'Armire», qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2026 au sein des établissements scolaires de la commune ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et ses abords.

Inscrite dans la politique municipale de développement culturel, cette manifestation est consacrée au livre, à la lecture et à l'écriture dans la diversité de leurs pratiques et de leurs supports. Elle a vocation à créer des espaces de découverte, de transmission et de dialogue entre les auteurs et les publics.

Sans chercher à se substituer au Salon du Livre de Guyane, « Plumes d'Armire » s'inscrit dans une démarche complémentaire, fondée sur la proximité avec les habitants, les rencontres avec les auteurs et le développement d'actions de médiation culturelle au sein du territoire.

En référence aux origines de Rémire, la dénomination « Plumes d'Armire » fait écho à l'ancienne appellation de la commune et constitue une occasion de mettre à l'honneur les auteurs, conteurs, slameurs et autres acteurs littéraires du territoire.

À travers cette rencontre, la Commune entend favoriser la lecture publique, encourager les échanges entre les acteurs de la chaîne du livre et les lecteurs, tout en contribuant au rayonnement culturel de Rémire-Montjoly.

2. Modalités de participation

Les candidats souhaitant participer à la rencontre littéraire Plumes d'Armire s'engagent à remplir les conditions suivantes :

- Justifier de la publication d'au moins un ouvrage.
- Présenter des ouvrages complets et conformes aux informations communiquées lors de leur candidature.
- Les ouvrages seront exposés sur les tables mises à disposition par la Commune.
- Le nombre d'ouvrages présentés devra être adapté à la superficie de l'espace attribué.
- Les ouvrages exposés devront être adaptés aux publics accueillis dans le cadre de la manifestation.
- Les ouvrages exposés ne pourront pas faire l'objet de ventes à l'intérieur de l'Hôtel de Ville
- Les auteurs, écrivains, conteurs et autres participants auront la possibilité de vendre leurs ouvrages exclusivement dans les espaces de vente aménagés aux abords de l'Hôtel de Ville.
- Les participants souhaitant bénéficier d'un emplacement de vente devront en faire la demande lors de leur inscription via le formulaire en ligne.
- Chaque participant assurera la surveillance de son stand et de ses ouvrages pendant toute la durée de la manifestation.
- Les candidatures seront déposées exclusivement en ligne. Aucune candidature transmise par un autre moyen ne pourra être prise en compte.

3. Lieux de la manifestation

Les auteurs (écrivains, conteurs...) devront tenir compte des emplacements qui leur auront été réservés à l'intérieur des locaux de l'Hôtel de Ville. **Ces emplacements seront signalés.**

Espace de vente :

Des stands seront installés aux abords de l'Hôtel de Ville et mis à la disposition des acteurs du livre qui en feront la demande.

Les participants (écrivains, conteurs, slameurs, ...) souhaitant vendre leurs ouvrages devront fournir les justificatifs requis. Les transactions s'effectueront uniquement aux espaces de vente dédiés.

4. Installation

- Les ouvrages sélectionnés seront installés par les participants eux-mêmes.
- Les locaux de l'Hôtel de Ville, en particulier les emplacements prévus pour les animations sont soumises aux règles de sécurité ERP.
- Les emplacements des participants seront définis par le service culturel. Il se réserve le droit d'écarter une ou plusieurs œuvres au moment de l'installation, s'il estime qu'elles ne participent pas de la cohérence globale de la manifestation, ou que leur qualité ne correspond pas à ce qui avait été présenté dans le dossier de candidature.

5. Sélection des candidatures

Les candidatures reçues en ligne feront l'objet d'un examen par le service bibliothèque municipale.

Tout dossier reçu complet et valide, sera présenté aux membres de la commission communale culture et animation de la ville.

Les candidats admis à participer à la rencontre littéraire devront signer une convention avec la Commune de Rémire-Montjoly. Les modalités de participation ainsi que les obligations des deux parties y seront précisées.

6. Formulaire de candidature

Les candidatures pourront être enregistrées en ligne, du 24/08/2026 au 13/09/2026.

Aucune candidature ne pourra être enregistrée après cette date.

Après sélection, les candidats retenus à la seconde édition de « Plumes d'Armire » seront contactés par mail à partir du jeudi 17 Septembre 2026.

Le formulaire de candidature en ligne est disponible à l'adresse suivante : <https://forms.gle/bYfRqkfntcutfHv69>

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation des conditions du présent appel à candidatures.

Contact

Bibliothèque municipale de Rémire-Montjoly - 7 avenue Robert Sampson, 97354 Rémire-Montjoly
bibliotheque@remiremontjoly.fr - 0694 20 84 09